

**DEPARTEMENT****AIN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CHANAY**

Conseillers

Séance du 15 octobre 2025

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Convocation : 03/10/2025

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Pin Emilie

Délibération : 2025-039**Objet : Prix de vente de l'une des villas située sur la parcelle AM 138 et modification du partage du terrain (maison Q sur diagnostic).**

Madame le Maire rappelle aux Elus la mise en vente d'une villa (maison Q sur diagnostic) via l'agent immobilier en charge de cette négociation.

Elle informe avoir été contactée par ce dernier en raison de l'absence de demande de visite ; cette villa est actuellement vendue avec un terrain 2 732m² au prix de 465 000,00 €.

Madame le Maire pense que la majorité des accédants d'aujourd'hui ne recherche pas forcément un bien avec une telle superficie de terrain.

Elle en profite pour alerter les Elus sur le coût d'entretien de ces villas.

Pour ces raisons, l'agent immobilier a transmis un avis de valeur réactualisé au prix de 360 000,00 € avec la réduction de terrain à une superficie totale de 1 699m². Une nouvelle parcelle constructible de 1 034m² est ainsi créée.

Il est demandé aux Elus de bien vouloir statuer sur cette révision de prix et sur le plan de bornage réactualisé.

Il est précisé que l'avis de valeur réactualisé a été envoyé aux Elus par mail le 13 octobre 2025.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

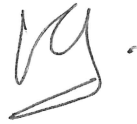
- **CONSTATE** que la commune ait des difficultés pour vendre la villa comprenant l'intégralité de la superficie de terrain constructible (2 732m²),
- **APPROUVE** la révision du nouveau plan de bornage et du nouveau prix de mise en vente de la villa,
- **CHARGE** Monsieur ROUX, Adjoint au Maire, Délégué à l'urbanisme, de faire modifier le plan de bornage dans le but de réduire la superficie du terrain affecté à la villa et de créer une autre parcelle constructible,
- **ACCEPTE** la mise en vente de la parcelle restante de 1 034m² au prix de 100€ le mètre carré,

- **CHARGE** Madame le Maire et/ou Monsieur ROUX, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, à mener toute négociation avec d'éventuels acquéreurs dans la limite de l'avis de valeur réactualisé,
- **DIT** que toute proposition d'achat à un prix non compris dans l'avis de valeur réactualisé devra faire l'objet d'un vote en séance de conseil municipal,
- **AUTORISE** Madame le Maire et/ou Monsieur ROUX, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, à signer tout document afférent à la vente de cette villa.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Emilie PIN

